

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Etaient présents : MM. Flamand, Bocquillon, Chilarski, Rochard, Mme Mauroy, Mercier, Paulin.

Etait absent : M. Woods.

CONTRAT RCVCB

Le contrat revitalisation centre-ville centre-bourg mené par Moulins communauté permet de programmer des investissements sur plusieurs années (3 à 6 ans) avec pour thèmes cadre de vie – vitalité – habitat. Une subvention de 30 % peut être obtenue pour chaque thème.

Les travaux qui pourraient être réalisés sur la commune sont estimés à 572 000 €.

Les avantages sont que les subventions sont fléchées et le Département peut allouer des aides sur d'autres dossiers non recevables au titre du RCVCB.

L'inconvénient est la partie cadre de vie comme l'aménagement de la place qui n'est pas une priorité par rapport aux travaux de bâtiments plus urgents. De plus cela représente une charge financière importante.

Après échange de points de vue, il ressort que la programmation dans le temps est une bonne chose mais que cela contraint la commune à respecter la liste des travaux prévus et que cela peut gêner le financement de travaux imprévus plus urgents. Les têtes de chapitre ne correspondent pas forcément aux travaux envisagés.

Mme Mauroy suggère de ne pas intégrer le RCVCB mais de travailler de la même façon en planifiant les travaux et en s'inspirant du travail fait pendant l'étude.

M. Flamand résume que la commune n'est pas capable d'assumer le RCVCB et soumet au vote l'intégration à ce contrat.

Contre 4 - Abstentions 3

POINT TRAVAUX

Vival : les travaux intérieurs sont terminés. Un démoussage de la toiture a été réalisé.

Passerelle du Moulin Bonin :

8 piliers de support sont mis en place. La passerelle devrait être posée début d'automne

Voirie route de Prégoux : le devis a été modifié afin de refaire complètement une partie de la route. Un état des lieux sera dressé avec Unisylva, les grumes n'étant pas toutes enlevées.

L'entreprise Govignon a fauché les accotements.

PIGEONS

De nombreux pigeons se posent sur la toiture de l'église et l'endommagent. Leurs excréments s'infiltrent également à l'intérieur du monument et salissent le pourtour et en particulier l'entrée principale.

Une solution devra être trouvée pour limiter les dégâts.

VIDEOPROTECTION

Par délibération du 07 février 2023, une demande de financement pour le projet de vidéoprotection avait été déposée auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Les services préfectoraux informent que « *suite aux arbitrages rendus, c'est la DETR qui pourra contribuer au financement du projet* ».

Une demande sera donc adressée à la Préfecture afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR.

CAMERA CAMPING

Face à la recrudescence d'incivilités, de dégradations et de vols, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer une caméra au camping.

Le conseil municipal accepte de réaliser ces travaux dans un bref délai afin de ne pas ternir l'image du camping et de rassurer les touristes.

DELINQUANCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va régulièrement déposer plainte ou des mains courantes à la gendarmerie pour les différents actes de délinquance.

Il recommande à la population de signaler systématiquement à la gendarmerie tout acte de vandalisme ou vol.

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose la pose de panneaux de signalisation en agglomération et à la passerelle du Moulin Bonin.

Le conseil municipal accepte le devis global pour la somme de 1 972.50 euros et sollicite une aide financière au titre des amendes de police.

PETIT FUTÉ

Le « petit futé » propose d'apposer une plaque au camping pour le prix de 99 euros. Sachant que cet organisme est une référence pour les campeurs, le conseil municipal accepte de commander cette plaque.

PROPOSITION GROUPE ELABOR

Suite à sa visite, le groupe Elabor propose la saisie des concessions des cimetières.

Le montant est conséquent d'autant plus que la commune possède déjà un logiciel et qu'une grande partie des concessions est saisie.

CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Le centre de gestion modifie l'organisation de son service de médecine conformément au décret n° 2022-551.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle convention.

TRANSFERT COMPETENCE EAU

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTR'e impose le transfert de compétence du service eau aux intercommunalités et donne lecture du courrier adressé par M. Monnet, député relatif à ce sujet. M. le Député souligne *l'efficacité des modes de gestion locale dans le département de l'Allier, qu'il serait malheureux de démanteler.*

PLU Lurcy-Lévis

La commune de Lurcy-Lévis a transmis pour avis sa délibération concernant son plan local d'urbanisme.

La commune du Veudre n'ayant pas de limite géographique avec, le conseil à la majorité (une abstention) n'est pas intéressée.

FEDERATION DES CHASSEURS

La fédération départementale des chasseurs lance le projet Sensibilis'haie qui vise à planter des haies à vocation pédagogique.

Un kit composé de plants d'environ 50 essences locales peut être livré.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire demande à ce que cette question soit débattue à huis-clos.

La trésorerie a adressé un état de titres non recouverts pour un montant global de 5 070.57 euros. Il s'agit principalement de loyers, cantine et garderie périscolaire des années 2012 à 2021.

Après étude des différents cas, le conseil municipal décide de ne pas inscrire les dettes de cantine de personnes habitant toujours sur la commune et espère obtenir le règlement après l'envoi d'un courrier de rappel.